

**BULLETIN**

**D'INFORMATION**

**MUNICIPAL**



**LE VALENCOIS**

**1985**

**N°7**

# Les cinémas de FONTAINEBLEAU vous proposent

## ERMITAGE

6, rue De France

Tél. : Bureau 422.72.51  
Répondeur 422.28.32

## SELECT

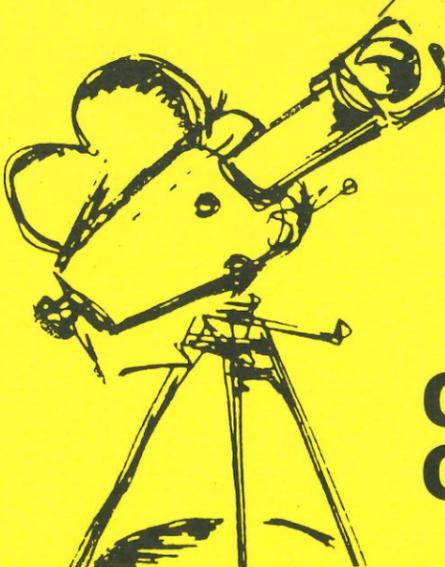
Tél. : 422.28.18

Place Napoléon Bonaparte

## FORUM

33 rue d'Avon

Tél. : 422.33.62



**Quand on aime la vie...  
On va au cinéma!**

## EDITORIAL



### «L'infini existe, voyez la bêtise humaine» (1)

A notre époque où des gens meurent de faim, où sévit le chômage, où chacun sait que nous devons faire attention à notre argent - tant individuellement que collectivement - ce qui est le cas d'une commune, il nous est reproché de ne pas avoir «tiré» de feu d'artifice le 13 Juillet. Quel scandale !...

La décision fut prise lors de la dernière réunion du Conseil - le 29 Juin - décision prise à la majorité. Quelles en sont les raisons ?

Tout d'abord, par esprit d'économie - environ 8.000 F. (feu lui-même + location d'une sono pour danser + Sacem), si c'est peu pour certains, pour nous, c'est beaucoup puisque nous faisons attention à chaque dépense. Plutôt qu'une partie de cet argent parte en fumée, au sens vrai du terme, nous avons estimé plus raisonnable de l'utiliser ailleurs - cours de musique ou séances de piscine supplémentaires pour les enfants ou autres dépenses ... il y a tant à faire ... Ensuite, ces personnes qui crient au scandale, ont-elles participé à la fête communale ou à notre soirée du 1<sup>er</sup> Juin ?

Renversons les choses - Avant nous, si le feu d'artifice n'avait pas existé et que nous ayons, nous, décidé de le tirer, ces mêmes personnes auraient également crié au scandale pour gaspillage, en cette période d'austérité. Alors ?

Valence n'a pas été la seule commune du canton à ne pas avoir son feu d'artifice. La journée du 14, elle, connut ses jeux traditionnels...

\* \*

Où passe l'argent des contribuables de Valence ? Pour le savoir, il suffit de lire notre bulletin d'information, le «Valençois». Tous les chiffres y sont communiqués - ce qui ne fut pas toujours le cas avant nous ... Je prépare chaque réunion et je rédige moi-même les compte-rendus en informant au maximum. Les adjoints et moi-même percevons notre indemnité dont vous connaissez le montant, les conseillers municipaux sont des «bénévoles» et je puis affirmer que nous ne tirons aucun profit de notre mandat, bien au contraire ... Vous pouvez interroger les adjoints. Par exemple, la bibliothèque a été financée par eux, elle n'a rien coûté à la commune. Nous sommes tous totalement désintéressés. Tous pouvaient-ils en dire autant avant ?

\* \*

Aux auteurs anonymes, je m'adresse : quant à votre politique ... m'en avez-vous déjà entendu parler ? Nous faisons de la gestion - Je respecte les idées de chacun. J'ai mes idées (c'est mon droit) mais je n'en fais jamais état. Je prône la tolérance, ce qui n'est guère votre cas.

\* \*

Plus de 2 ans 1/2 après les élections, la «hargnè» de certains subsiste. De «certains», suis-je obligée de dire, puisque les graffitis comme les tracts et le poème n'ont pas été signés sinon par le «F.N.D.V.» et Jacques Pré Vert. Quelle lâcheté ! Ne pas avoir le courage de signer.

Ces faits nous rappellent ceux que nous avons connus durant la campagne électorale. Ce sont vraisemblablement les mêmes personnes ou leurs acolytes - trop lâches pour faire eux-mêmes, ils font faire. Pour ma part, je suis navrée de constater qu'une telle lâcheté - une telle petitesse d'esprit (élevez le débat, Monsieur ou Messieurs, mais en êtes-vous capables ?) - une telle bêtise et une telle méchanceté puissent exister. Vous avez bien du temps à perdre (et de l'argent), ce qui n'est pas mon cas et vos agissements sont peu dignes d'être humains.

Je laisse, chaque habitant de Valence, libre d'apprécier.

Mais, aux auteurs anonymes, je dis «Attention». Nous avons eu l'élégance ou la délicatesse (appelez cela comme vous le voulez) de ne pas faire état de certains faits qui pourtant intéresseraient les habitants de Valence comme la cabale qui a été menée l'année dernière, à pareille époque, contre Stanis LEKKA où il y aurait dû y avoir mort d'homme - comme le coût de certains travaux effectués avant Mars 1983 - ou la facturation de ce que l'on croyait être du bénévolat etc... etc...

Nous aurions beaucoup à dire - avec preuves à l'appui évidemment.  
«La survie collective dans un monde interdépendant et plus exigeant réclame un nouvel humanisme, que seul un libéralisme authentique, c'est-à-dire recentré sur l'homme et civilisé par le droit pourrait aujourd'hui générer» (\*).

**Le Maire A.M. Redon-Michaud**

(\*) *Ordre des Avocats à la Cour de Paris- Audience Solennelle de rentrée de la Conférence du Stage - 28-6-1985.*

bâtonnier Guy Danet  
Gaz. Pal. N° U 207-208  
26-27/7/85

(1) *Voltaire.*

## SOIRÉE OFFICIELLE A RENDEL

Discours d'Anne-Marie Redon Michaud, Maire  
au nom du Conseil Municipal ; et de Valence

Messieurs les Présidents - Messieurs les Représentants politiques  
Mesdames, Messieurs

Il y a 21 ans que des liens d'amitié nous unissent. L'année dernière, à VALENCE, nous avons fêté ces 20 ans d'amitié. Pour ceux qui étaient présents, souvenez-vous, nous avons eu beaucoup de mal à nous séparer... les séparations sont toujours pénibles.

Le temps a passé très vite puisqu'il y a déjà 1 an...le temps passe vite lorsqu'on est heureux mais il n'en est pas de même dans les mauvais moments.

A VALENCE, les discours furent longs, m'a t-on dit. Tenant compte de ce reproche, je serai brève. Toutefois, je tiens à remercier les familles qui nous accueillent chaleureusement, accueil qui nous va droit au cœur. Selon un mot célèbre «On subit sa famille mais on choisit ses amis». Nous sommes devenus amis depuis 21 ans mais nous devons faire en sorte que nos enfants deviennent de meilleurs amis encore, souhaitant à nos jeunes le plaisir et l'émerveillement de la découverte d'autrui, la joie de s'apercevoir que l'on peut avoir un ami différent de soi, pour qui on a de l'affection justement pour ses différences. «Combien l'amitié mérite de respects et d'éloges. C'est elle qui fait naître, qui nourrit et entretient les plus beaux sentiments de générosité dont le cœur humain soit capable» a dit BOCCAGE dans le DECAMERON.

Cette fête est à la mesure de l'amitié que nous nous portons mais, dans quelques heures, elle s'achèvera comme s'achèvent toutes les fêtes. Alors, laissez-moi exprimer le souhait qu'elle soit suivie de beaucoup d'autres comme celle-ci, chez nous encore et chez vous peut-être mais j'espère l'année prochaine à VALENCE.

A.M. Redon Michaud  
Maire

## REUNION DU 21 MARS

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt et un mars à vingt heure trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : M. GILET 1<sup>er</sup> adjoint, Mme BEAUDENON 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme BERMOND 3<sup>ème</sup> adjoint, M. ROUSSEAU, Mme KLEIN M.L., MM. GARPIÉL J.P., BLANQUET J, J. Fr PIERUCCI et LECLERC J, conseillers municipaux.

Etait absent : M. PHILADELPHIE G ayant donné pouvoir à M. BLANQUET J.

Secrétaire de séance : Mme KLEIN M.L.

Le compte administratif 1984 et le budget primitif 1985 furent examinés par la commission des finances le mercredi 13 Mars 1985.

M. BACQUET receveur municipal à Le Châtelet-en-Brie était présent à la réunion du 21 Mars 1985.

### COMPTE ADMINISTRATIF 1984

Aux termes de l'article L 121.13 alinéa 2, du code des communes «dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président».

Mme le maire propose que M. Roger GILET, 1<sup>er</sup> adjoint et doyen d'âge soit élu.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Le conseil municipal entend la lecture du compte administratif 1984 par Mme GRIMOIN, secrétaire et en accepte les résultats par 8 voix pour et 2 voix contre (le maire ne prenant pas part au vote).

**Le compte administratif présente un excédent global de clôture de : 1.291.508,58 Francs.**

<b>Dépense</b>		1.736.030,60
de fonctionnement	1.134.742,97	
investissement	601.287,63	
<b>Recettes</b>		3.027.539,18
de fonctionnement	2.842.548,96	
investissement	184.990,22	

## BUDGET PRIMITIF 1985

<b>Dépenses</b>		2.415.212,26
de fonctionne- ment	1.890.044,80	
" investisse- ment	525.167,46	
<b>Recettes</b>		2.415.212,26
de fonctionne- ment	1.890.044,80	
" investisse- ment	525.167,46	

Après présentation du budget, chapitre par chapitre, par Mme GRIMOIN, secrétaire, celui-ci est adopté à la majorité par 9 Voix pour et 2 Voix contre.

## VOTE DES 4 TAXES

Il y a lieu de procéder au vote des 4 taxes pour 1985.

Coefficient de variation uniforme des taux 1,03 % (comme l'année dernière).

Taux d'imposition communaux pour l'année 1985 :

		en 1984
- Taxe d'habitation	11,77 %	11,43 %
- Foncier bati	25,60 %	24,86 %
- Foncier non bati	71,3 %	69,25 %
- Taxe professionnelle	12,07 %	11,72 %

soit une majoration de 3 % par rapport au taux de 1984.

Vote : majorité : 8 voix pour et 3 voix contre.

Signalons que cette année la revalorisation (pour tenir compte de l'évolution moyenne des loyers) sera de 8 % - pour les 4 Taxes (en 1984 ; la revalorisation fut de 12 % pour la taxe d'habitation - le foncier bati et la taxe professionnelle et 8 % pour le foncier non bati).

**DEPARTEMENT** - Les taux sont sensiblement les mêmes -

	en 1984	zn 1985
- Taxe d'habitation	4,75 %	4,76 %
- Foncier bati	7,96 %	7,98 %
- Foncier non bati	22,13 %	22,18 %
- Taxe professionnelle	4,94 %	4,95 %

## TAXE DES ORDURES MENAGERES - Sensiblement la même -

La taxe est égale = Coût des ordures ménagères

Valeurs locatives.

En 1984 -  $73.500 \times 100 = 7,86 \%$   
(sur les feuilles d'impôts  
935.000 7,29 %  
en fonction du foncier  
bati seul)

En 1985 - Le coût est de ; 77.961 F.

La taxe devrait être  
de :  $77.961 \times 100 = 7,53 \%$   
1.034.000

(ces chiffres sont sous réserve)

Quant aux frais de confection des rôles, le Parlement a reconduit pour 1985 la mesure adoptée depuis 1982 : 4 % (taux du prélèvement effectué par l'Etat pour confection des rôles de la taxe d'habitation. Pour les autres taxes (Foncier bati, Foncier non bati - Taxe professionnelle) le taux est de 7,60 %.

Les différentes taxes départementales, la taxe d'ordures ménagères, les frais de confection des rôles seront sensiblement les mêmes qu'en 1984.

En 1985, du fait de la revalorisation des bases d'imposition fixée par le gouvernement à 8 % + commune 3 %, les taxes (d'habitation - foncière sur les propriétés bâties et non bâties) augmenteront d'environ 11 % - sous réserve que les chiffres communiqués soient exacts et évidemment sauf cas particuliers : travaux - révision de la valeur locative et prêts P.A.P. (les demandes pour acceptation qui sont antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1984 bénéficient de 15 ans d'exonération alors que si elles sont postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1984, l'exonération est ramenée à 10 ans).

Nous aurions aimé ne pas augmenter les impôts - ce qui eut été possible si nous avions eu peu de travaux à réaliser, mais, comme chacun le sait, des travaux très importants sont prévus au Contrat Régional que nous devons en principe réaliser et nous allons devoir faire face aux dépenses...

## PRIX DE L'EAU et de la TAXE D'ASSAINISSEMENT en 1985

En application de la loi n° 84 1212 du 29 Décembre 1984 relative au prix de l'eau et de la taxe d'assainissement, en 1985, le conseil municipal, délibérant, décide :

- une augmentation des tarifs de 4,25 % conformément à un accord conclu entre l'Etat et l'Association des Maires de France le 24 Janvier 1985 et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1985.

## TICKETS TAXI - (augmentation de 4 % autorisée)

Par délibération du 17 Décembre 1984, le conseil municipal a décidé que le nouveau tarif en vigueur pour les usagers du taxi collectif serait de :

en 1984 : 4,60 F.  
en 1985 :  $4,60 \text{ F.} \times 4 \% = 0,18 + 4,60 = 4,78$  arrondi à 4,80 F.

## GARANTIE DE RECETTES

Le conseil municipal a fixé la garantie de recettes accordée à M. VIEVILLE Henri pour l'exploitation du taxi collectif à :

en 1984 : 49,35 F.  
en 1985 :  $49,35 \text{ F.} \times 4 \% = 1,97 + 49,35 = 51,32$  F. arrondi à 51,35 F. par voyage.

Or par lettre du 22 Février 1985 la Sous-Préfecture nous a informés que les prix de tous les services de transports publics de voyageurs interurbains ne peuvent être majorés que de 3,5 % par rapport aux prix licites pratiqués au 31 Décembre 1984 (arrêté interministériel du 24 Décembre 1984 paru au J.O. du 10 Janvier 1985).

Le prix du billet peut donc être porté de 4,60 à 4,78 arrondi à 4,80 F., mais le minimum de garantie de recettes à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1985 ne peut excéder 51,07 F. (et non 51,35).

## ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le conseil municipal autorise Mme le maire à encaisser un chèque de la Compagnie d'Assurance SAMDA d'un montant de 658,57 F. du 29 Janvier 1985 reçu le 7 Février 1985 relatif au remboursement d'un bris de vitre à la salle polyvalente (facture du 30 Novembre 1984).

## INSTITUTEURS INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT TAUX 1985

L'article 3 du décret n° 83.367 du 2 Mai 1983 paru au journal officiel du 5 Mai stipule que le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs «est fixé par le Commissaire de la République après avis du conseil Départemental de l'Enseignement Primaire et du conseil municipal».

Cette indemnité est due aux instituteurs ayants-droits à défaut pour la commune de mettre à leur disposition un logement convenable.

A VALENCE «un logement convenable» est mis à disposition.

En 1984, l'indemnité reçue fut de 8.925 F.

Pour l'année civile 1985, le conseil municipal, délibérant, propose que le taux de l'indemnité qui serait versée en cas de besoin, aux instituteurs ayants-droits soit porté à la somme de 9.817,50 F. (augmentation 10 %).

Extension au secteur locatif privé du dispositif d'aide aux familles en difficultés pour faire face à leurs dépenses de logement.

Suite au courrier de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du 28 Janvier 1985, le conseil municipal délibérant, décide de ne pas adhérer à la convention dans l'immédiat.

## CLASSE DE NEIGE

Séjour de 9 jours (départ le mercredi 6 Mars au soir - retour le Samedi 16 Mars au matin) à la Chapelle d'Abondance en Haute-Savoie des élèves des CE 2 - CM1 et CM 2 sous la responsabilité de Monsieur Claude PETIT, directeur d'école accompagné de 2 moniteurs de la F.O.C.E.L.

Le conseil municipal décide de demander aux familles une participation aux frais de 500 F. pour un enfant et 300 F. pour le 2<sup>ème</sup> enfant. Pour les 6 élèves des «Enfants Heureux» il sera réclamé le coût réel soit 1.715 F. par élève x 6 = 10.290 F.

Coût : 23 élèves + M. PETIT + 2 Accompagnateurs animateurs de la F.O.C.E.L. = 26

1.715 F. x 26 =	44.590 F
Remboursement Enfants Heureux (6 élèves x 1.715 F.)	- 10.290 F.
	34.300 F

Participation aux frais des parents : 2 x 800 F. = 1.600	
13 x 500 F. = 6.500	- 8.100 F.
(2 familles ayant envoyé 2 enfants)	26.200 F

Bénéfice soirée dansante environ	- 8.000 F.
	18.200 F.

Coopérative scolaire	- 3.000 F.
	15.200 F.

Car LEPAPE pour transport	+ 1.260 F.
	16.460 F.

Malgré une demande au Conseil Général, aucune subvention n'a pu être obtenue du fait du séjour court (il faut 3 semaines de séjour pour en bénéficier).

Merci à Monsieur Daniel JACQUET d'avoir bien voulu emporter les valises des enfants jusqu'à MELUN et ce, bénévolement.

Ce séjour ayant été très bénéfique, le conseil municipal est d'accord pour envoyer les élèves en classe de neige l'année prochaine.

## FORAINS

Le conseil municipal décide

lors de la fête communale, la somme de 100 F. sera réclamée à chaque forain (l'emplacement étant gratuit) (même somme qu'en 1984).

## INFORMATIONS

Docteur POINSOT à VALENCE-EN-BRIE - Tél. 431.86.88

L'arrêté n° 85 ME CA 57 du 5 Mars 1985 de M. le Préfet, Commissaire de la République accorde l'autorisation sollicitée par le Docteur POINSOT de changement d'affectation de locaux sis à Valence-en-Brie, 34, rue O. Rousseau - (ancienne maison TAVENON).

Nous souhaitons la bienvenue au Docteur POINSOT. Nous sommes heureux d'avoir un médecin dans notre village.

## REDEVANCE DES MINES SUR LES HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX

L'article 1519 du code général des impôts prévoit la perception, au profit des communes, d'une redevance sur les quantités de pétrole brut extrait sur leur territoire par les concessionnaires, les titulaires de permis d'exploitation ou les explorateurs de mines de pétrole.

En 1985, la commune de VALENCE percevra, au titre de la production 1984 la somme de : 22.314 F. ; le versement sera effectué par la Trésorerie Générale.

## SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le conseil général, lors de sa séance du 25 Janvier 1985, s'est prononcé sur la répartition du produit procuré par les amendes de police, au titre de l'année 1984. Une subvention de 2.400 F. nous a été attribuée à ce titre pour l'aménagement du carrefour Rue Emile Parquet / Rue Henri Pelle.

LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS dont la devise est «Tout ce qui est humain, est nôtre» remercie les membres du conseil municipal de la subvention accordée (60 F.).

## COMMISSIONS EXTRA-COMMUNALES

Les nouveaux habitants (et évidemment les anciens...) peuvent se faire inscrire pour faire partie des différentes commissions.

LA BIBLIOTHEQUE est ouverte à la mairie les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 15 à 17 heures - Mme BEAUDENON et Mme BERMOND vous y attendent.

De nombreux livres ont été offerts par Mme BEAUDENON et Mme BERMOND. Nous tenons à les remercier ainsi que toutes les personnes qui ont fait don de livres.

Ainsi la bibliothèque ne coûte rien à la commune.

## COMPTE - RENDU DE RÉUNIONS

- Le 4 Février 1985 - Commission Sociale Communale et extra-communale.  
- Le 8 Février 1985 - Commission animation.  
- Le 11 Février 1985 - Rendez-vous avec Société des Eaux.  
- Le 14 Février 1985 - Association foncière.  
- Le 28 Février 1985 - Commission chemins communale et extra-communale.

# REUNION DU 13 MAI

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le treize mai à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : M. GILET 1<sup>er</sup> adjoint, Mme BEAUDENON 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme BERMOND 3<sup>ème</sup> adjoint, M. ROUSSEAU R, Mme KLEIN M.L., M. GARPIEL PHILADELPHIE, PIERUCCI et LECLERC, conseillers municipaux.

Etait absent : M. BLANQUET ayant donné pouvoir à M. GILET.

Secrétaire de séance Mme BEAUDENON.

## AVENANT N° 1. AU TRAITE D'AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT AVEC LA SOCIETE DES EAUX DE MELUN

Mme le maire expose que la commune a confié l'entretien du service d'assainissement à la Société des Eaux de MELUN en vertu d'une convention en date du 1<sup>er</sup> Juillet 1980, approuvée le 28 Octobre 1980.

Conformément aux dispositions de l'article 24, prévoyant la possibilité de révision de contrat, la commune et la Société des Eaux de MELUN se sont réunies pour redéfinir les dispositions financières de l'affermage.

La proposition de la Société des Eaux de MELUN ayant été examinée et exposée au conseil,

le conseil après en avoir délibéré,

- décide d'adopter l'avenant n° 1 à la convention d'entretien du 1<sup>er</sup> juillet 1980 ;

- autorise Mme le maire à signer l'avenant correspondant.

## ACCEPTATION D'UN LEGS

### Testament de Mme Vve PLIQUE - DESSONNES-

Le conseil municipal délibérant accepte le legs aux œuvres de la commune de la somme de 2.000 F. (fait par testament en date du 5 Janvier 1984).

## PERMIS DE CONSTRUIRE

Le conseil,

Sur proposition de Mme le maire

VU la demande de permis de construire présentée le 29 Avril 1985 par M. Alain SAVARY.

en vue de réaliser un pavillon sur un terrain sis à Valence-en-Brie cadastré section F n° 443 pour une superficie de 1.841 m<sup>2</sup>.

VU l'article L III.1.2 du code de l'urbanisme qui précise qu'en l'absence d'un plan d'occupation des sols opposable aux tiers ou de tout autre document d'urbanisme en tenant lieu, une construction ne peut être autorisée en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune, qu'après demande du conseil municipal, justifiée par l'intérêt de la commune.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de favoriser la réalisation de la construction projetée en raison du fait que le pétitionnaire est habitant de la commune. Le terrain situé en zone UBa est desservi par des équipements publics collectifs et compris entre 2 maisons existantes.

Autorise Mme le maire à donner son avis favorable à la demande de permis de construire présentée par M. SAVARY par application de l'avant dernier alinéa de l'article L III.1.2 sus visé.

## ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUX

### Mairie - Peinture extérieures -

La commission «entretien» s'est réunie le 9 mai 1985.

Etaient présents : Mme REDON-MICHAUD, maire, M. GILET 1<sup>er</sup> adjoint, Mme BEAUDENON 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme BERMOND 3<sup>ème</sup> adjoint et les membres de la commission : MM. ROUSSEAU R., GARPIEL JP., BLANQUET J.

Faisant suite à la consultation lancée à différentes entreprises ou artisans concernant les travaux d'entretien des bâtiments communaux, la commission a examiné les propositions reçues et propose au conseil municipal de confier les travaux à : M. PION Germain, 20, rue Grande, 77850 HERICY.

Proposition acceptée.

### TRAVAUX

Clôture du terrain communal - où sont édifiés plusieurs bâtiments communaux - Mairie - Salle Polyvalente - P.T.T.

La commission «Travaux» s'est réunie le 13 mai à 20 heures.

Etaient présents : les mêmes personnes que précédemment plus les membres de la commission Travaux : MM. GARPIEL et LECLERC.

Faisant suite à la consultation lancée à différentes entreprises ou artisans concernant ces travaux, la commission a examiné les propositions reçues et propose au conseil municipal de confier les travaux à : Entreprise TISSIER pour les travaux de maçonnerie et à M. HADROT pour le portail.

Proposition acceptée.

Ces travaux ont été prévus au Contrat Régional.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

### Adduction eau potable -

Grâce à l'octroi d'une subvention importante 60.000 F. du Conseil Général, le forage prévu sur notre commune est actuellement en cours. En espérant que le résultat soit positif, les travaux d'adduction d'eau sont prévus au Contrat Régional signé par le Président du syndicat Brie et Bords de Seine (M. LE GUEN) avec les différentes parties les 14 Juin 1981 - 24 Septembre 1981 et 20 Novembre 1981.

Le montant de l'investissement T.T.C. est évalué à 1.000.000 F. la subvention régionale étant de 382.653 F. Il resterait dû par le maître d'ouvrage 617.847 F., ce qui est énorme pour une commune de moins de 500 Habitants. (ces chiffres sont ceux de 1981 et n'ont pas été réévalués, ils risquent donc d'être dépassés...)

C'est pourquoi le conseil municipal délibérant décide, à l'unanimité, de solliciter l'octroi d'une subvention du département d'une part et du Fonds National pour le développement des adductions d'eau (F.N.D.A.E. - Ministère de l'Agriculture).

### Poteau d'incendie

Par lettre du 25 Mars 1985, la Société des Eaux de MELUN nous a informés que le poteau d'incendie situé rue H. Gelin, en bordure de la RN 105 ne répondait pas aux normes, la canalisation étant insuffisante pour assurer un débit normal. Le conseil municipal, délibérant sollicite une subvention afin d'effectuer les travaux nécessaires à l'alimentation normale du dit poteau, afin d'effectuer le renforcement du réseau d'eau en vue d'assurer la défense incendie.

- 1) Rue des Fours à Chaux jusqu'à La Courtille,
- 2) Place de l'Eglise - poteau au centre du pays.

## TRANSPORTS

### Enquête transports en direction de MONTEREAU

Le conseil municipal délibérant décide d'effectuer après des habitants de VALENCE une enquête transports.

Son but : étendre le contrat du service spécial de transport d'élèves en direction de MONTEREAU, aux habitants de VALENCE - les lundi - mardi - jeudi - vendredi - (pas de service durant les congés scolaires).

Départ VALENCE : 7 h.40

Retour : 18 h.10

Organisateur : S.I.V.O.S. (Syndicat Intercommunal de Vocation scolaire de la région de Donnemarie Dontilly).

«Les cars du Montois»

Un point d'arrêt après la traversée des ponts de MONTEREAU est demandé (arrêt plus central que la gare de MONTEREAU).

Les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire au secrétariat de mairie avant le 31 Mai 1985.

(le service du taxi du mercredi et samedi resterait inchangé donnant satisfaction aux intéressés).

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le conseil municipal décide d'organiser un concours communal des maisons fleuries. Les personnes désireuses de participer au concours sont priées de se faire inscrire à la mairie ou auprès de Mme BEAUDENON Tél. 431.82.53 ou de Mme BERMOND Tél. 431.80.71 avant le 20 Juin 1985.

## INFORMATIONS

### - Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours

Le Conseil Général de Seine-et-Marne, lors de sa séance du 25 Janvier 1985 a fixé à 20 F. par habitant le taux de la cotisation 1985 des communes, conformément à l'article 6 du décret n° 82.694 du 4 Août 1982 (17 F. en 1984)

• Pour Valence : 495 habitants x 20 F. = 9.900 F.

- Indemnité de fonction des maires et adjoints, à compter du 1<sup>er</sup> février 1985.

Communes de moins de 500 Habitants

- maire 15.401 F. (en novembre 1984 : 15.174 F.)
- Adjoints 50 % 7.701 F.

La compagnie générale géophysique nous a informés que des études de sous-sol pour le compte de la Sté ESSO de recherches et d'exploitation pétrolières, ESSO REP 213 Cours Victor Hugo 33321 Bègles titulaire du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux sont en cours.

### - Vendredi 21 Juin 1985 - Fête européenne de la musique

(lettre de M. Jack LANG, Ministre de la culture)

Devenu une coutume, ce rendez-vous connaît un succès retentissant dans toute la France - Tous les habitants y sont conviés (fête organisée par V.A.L.C.).

- Les clubs cyclistes UFOLEP de Cannes-Ecluse, Montereau, Villuis et Montigny Lencoup organisent les 21 - 22 et 23 Juin le 3<sup>ème</sup> circuit du Sud de Seine-et-Marne - Valence se trouve sur le tracé de la course - Passage le dimanche 23 Juin vers 9 h.43 en provenance de La Celle par la D 107 - carrefour D 107 et R N 105 en direction d'Echouboulains.

- Ramassage des objets encombrants : l'avis de passage est affiché. De plus, les habitants peuvent aller directement à l'usine déposer leurs objets plutôt que de les laisser le long des routes ou dans les bois...

- Les particuliers peuvent acheter des containers. Le 1<sup>er</sup> modèle d'une contenance de 120 litres coûte 297 F. H.T. Si l'on compare le prix des poubelles en plastique noir, réglementaires et très résistantes de 180 F. H.T. pour une capacité de 50 litres, le conteneur est moins cher. (Selon M. LAURIOL, employé au S.I.R.M.O.T.O.M.).

- Lettre de remerciements de «La Boule Joyeuse» aux membres du Conseil Municipal (pour non facturation de la consommation d'électricité sur le terrain et sable pour aménager le terrain).

## COMPTE - RENDU DE RÉUNIONS

- Le 26 Mars au Tribunal de Grande Instance de MELUN «Association de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif de Seine-et-Marne» Assemblée Générale.

L'Association créée en 1984 a pour objet de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des inculpés et prévenus placés par les juridictions pénales sous contrôle judiciaire en application des dispositions du code de Procédure Pénale - Par son action, elle entend en se substituant à la détention provisoire, faire échec à la récidive et diminuer la délinquance.

Le projet socio-éducatif repose sur 2 actions :

- trouver du travail, trouver des stages de formation pré-professionnelle (le manque de travail atteint 52 % des inculpés de 18 à 25 ans)

- lutter contre la toxicomanie - dont sont victimes un sur trois des jeunes de 16 à 25 ans.

Ce fut une réunion très intéressante.

- Le 27 Mars 1985 - Comité du Syndicat Intercommunal «Brie et Bords de Seine»

- Compte administratif 1984.

- Budget unique 1985.

- Indemnité de confection de budget.

- Avenant au Contrat Régional. Un courrier doit être adressé au Président de la Région pour réclamer le dit avenant (lors de sa réunion du 19 Décembre 1984, le bureau du Conseil Régional a accepté la modification demandée par le syndicat inter-communal).

- Opérations restant à réaliser pour chaque commune. Les travaux figurant au Contrat Régional seront réalisés en 1985 et 1986 et ce, avant le 20 Novembre 1986.

- Le président indique qu'il envisage la réalisation d'un nouveau Contrat Régional.

- Le 28 Mars 1985 - Syndicat Intercommunal du Collège «Rosa Bonheur de le Chatelet-en-Brie.

- Budget primitif 1985

- Travaux de sécurité

- Construction d'un vestiaire

### Participation frais de fonctionnement 1985

38 F. x 495 habitants =	18.810 F.
(en 1984 = 34 F.)	
780 F. x 29 élèves =	22.620 F.
(en 1984 = 710 F.)	
TOTAL	41.430 F.
(en 1984 =	40.620 F)

Remboursement des élèves de la maison des Enfants Heureux.

780 F. x 17 élèves = 13.260 F.

(Cette somme comprend le transport par la C.G.E.A.)

Le 29 Mars 1985 - Maison des Enfants Heureux Comité de Gestion

- Chatelet-en-Brie - remise des prix de la finale du concours de la Prévention Routière. A Valence, le jeune Stéphane TASSIN s'est particulièrement distingué.

Le 1<sup>er</sup> Avril 1985 :  
- à Féricy - Réunion des Maires du Canton - avec M. LE GUEN, Conseiller Général et Président de l'Amicale des Maires - Chaque maire a évoqué les différents problèmes de sa commune.

Le 2 Avril 1985 :  
- Commission entretien  
- Commission travaux  
VACANCES DE PAQUES

Le 15 Avril 1985 :  
- Sous-Préfecture  
- Commission des travaux avec D.D.E.

Le 16 Avril 1985 :  
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée Javot

- Compte administratif 1984  
- Budget unique 1985  
- Travaux : suite à l'appel d'offres, l'ouverture des plis doit avoir lieu le 22 Mai.

Le 19 Avril 1985 :  
- P.O.S. avec D.D.E.  
- Examen des observations formulées par la D.D.A. «Jeunesse et Sports» et règlement.

- En application des dispositions de l'article R 123 9 du Code de l'urbanisme les différents organismes consultés sur le projet du Plan d'Occupation des Sols ont émis un avis favorable. Quelques observations ont été formulées et seront prises en compte dans le document qui sera rendu public. (Notamment tenir compte de la nouvelle servitude instituée par arrêté préfectoral du 10 Septembre 1984 concernant le passage sur les berges de la Vallée Javot.

Le 19 Avril 1985 :  
- 18 h - Blandy les Tours - Exposition «A la recherche du pétrole»

Le 20 Avril 1985 :  
- Rencontre à la mairie avec les Nouveaux habitants de Valence.

Le 21 Avril 1985 :  
- Les membres du Conseil Municipal ont souhaité la bienvenue au Docteur POINSOT, médecin généraliste.

Le 22 Avril 1985 :  
- Syndicat électrification  
- Compte administratif 1984  
- Budget unique 1985

• L'extension de l'éclairage public rue des Bordes devra être pris en charge par la commune (en raison du refus du syndicat).

Le 28 Avril 1985 :  
- Association de Chasse - Assemblée générale  
- Bilan 1984/85  
- Campagne 1985/86

Le 29 Avril 1985 :  
- Association Foncière de Remembrement  
- Compte administratif 1984  
- Budget unique 1985

Le 30 Avril 1985 :  
- Rendez-vous avec les jeunes de Valence  
- Nangis - D.D.E. pour un permis de construire

## REUNION DU 27 JUIN

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt sept juin à vingt heure trente, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme Redon-Michaud, maire.

Etaient présent : M. GILET 1<sup>er</sup> adjoint, Mme BEAUDENON 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme BERMOND 3<sup>e</sup> adjoint, MM ROUSSEAU R, GARPIEL J.P, PHILADELPHIE G, PIERUCCI J.F, LECLERC J, conseillers municipaux.

Etaient absents :  
Mme KLEIN M.L, excusée avait donné pouvoir à Mme REDON ;  
M. BLANQUET J, excusé avait donné pouvoir à M. GILET.  
Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

### AMENAGEMENT DES TROTTOIRS SUR LA R.N. 105

Mme le maire rend compte au conseil municipal de l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement des trottoirs de la route nationale n° 105. Onze entreprises ont été contactées.

Après un appel d'offres infructueux, la commission a retenu la proposition des entreprises J. LEFEBVRE et AVA se montant à 289.768,26 F. T.T.C. donnant lieu à un marché négocié conformément à l'article 312.2° du code des marchés publics.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1°) décide de confier les travaux d'aménagement des trottoirs de la route nationale n° 105 aux entreprises J. LEFEBVRE et AVA pour un montant de 289.768,26 F. T.T.C.

2°) indique que la dépense sera prise en compte par des subventions voirie communale pour la partie voirie et sur le contrat régional pour la partie assainissement.

Ces subventions seront complétées par un emprunt et par les fonds libres de la commune.

3°) Charge Mme le maire de signer le marché négocié correspondant et toutes les pièces annexes s'y rapportant.

### FINANCEMENT

Subvention voirie communale 51.000 F  
Emprunt 100.000 F  
le reste sur fonds libres

### CONCOURS DE SERVICE DE L'EQUIPEMENT

Ouille maire,

VU, l'arrêté interministériel du 7 Décembre 1979 relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (Services de l'Equipement et de l'Agriculture) en application des lois n° 48.1530 du 29 Septembre 1948 et n° 55.985 du 26 Juillet 1955 ;

Sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de trottoirs en bordure de la RN 105,

situé à Valence en Brie.

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

### ANNEXE A LA DELIBERATION VALANT DEMANDE DE CONCOURS

**Article 1<sup>er</sup>**  
Sous réserve d'avoir été autorisée à prêter son concours à cette fin par l'autorité administrative compétente, la Direction Départementale de l'Equipement interviendra en qualité de concepteur-maître d'œuvre, pour la réalisation des ouvrages suivants :

Aménagement de trottoirs en bordure de la R.N. 105 situés à Valence en Brie

### Article 2

La mission qui sera assurée par le service est une mission normalisée de type M au sens de l'arrêté du 7 Décembre 1979.

Les éléments constitutifs de cette mission sont les suivants :

- Avant projet sommaire	(APS)	20 %
- Avant-projet détaillé	(APD)	20 %
- Dossier de consultation des entrepreneurs	(DCE)	10 %
- Assistance marché de travaux	(AMT)	5 %
- Contrôle général des travaux	(CGT)	35 %
- Réception et décompte des travaux	(RDT)	5 %
- Dossier des ouvrages exécutés	(DOE)	5 %

### Article 3

L'ouvrage à réaliser appartient au domaine fonctionnel INFRASTRUCTURES et est rangé en 2<sup>ème</sup> classe de complexité.

### Article 4

Le prix d'objectif s'élève à 230.500 F. H.T.  
Il est réputé établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois «mo» suivant : Juin 1985.

### Article 5

Le taux de rémunération est de 4,70 %.  
Le forfait de rémunération, produit du prix d'objectif par ce taux est fixé à 10.833,50 F. H.T., soit 12.848,53 F. T.T.C.

### Article 6

Le taux de tolérance pour ce concours, apporté sur la base d'un prix d'objectif est de 15 %.  
A l'issue des travaux, l'écart toléré «EO» produit du prix d'objectif par ce taux, sera comparé à l'écart constaté E», différence entre le prix constaté après réajustement et le prix d'objectif.

Le prix constaté sera ramené aux conditions économiques en vigueur au mois «mo» pour tenir compte de l'incidence des variations économiques.

Si l'écart constaté reste inférieur ou égal à l'écart toléré, la rémunération finale, avant révision, est égale au forfait de rémunération. Dans le cas contraire ; elle est égale au forfait de rémunération diminué d'un terme correctif pour non respect du prix d'objectif.

Ce terme correctif est :

- dans le cas d'un prix d'objectif sous-estimé, le produit du double du taux, de rémunération par la différence entre l'écart constaté et l'écart toléré.  
- dans le cas d'un prix d'objectif surestimé, le produit du taux de rémunération par la différence entre l'écart constaté et l'écart toléré.

### Article 7

Les acomptes sur la rémunération seront révisés selon la formule suivante :

$$Ar = Ao \times \frac{Im}{Imo}$$

Ar = acompte révisé

Ao = acompte en valeur initiale établi aux conditions économiques du mois «mo»

Imo = Index national ingénierie réel au mois «mo»

Im = dernier index ingénierie connu à la date à laquelle l'acompte est demandé.

Le solde sera révisé de même manière, toutefois l'index Im sera celui du mois de réception des travaux.

## Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour toutes les personnes de nationalité française. Les demandes d'inscription sont reçues dès maintenant à la mairie de votre domicile et ce, jusqu'au 31 décembre.

Les électeurs et électrices ayant changé de domicile ou résidence, les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui l'atteindront au plus tard le 28 février 1986 sont invitées à déposer leur demande d'inscription.

## Rappel de la réglementation parue dans le Valençois N° 3

**BRANCHEMENT OBLIGATOIRE** (Ordonnance n° 58-1004 du 23 Octobre 1958).

Aux termes de l'article L. 33 du Code de la Santé Publique «le raccordement des immeubles aux égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire... dans le délai de 2 ans à compter de la mise en service de l'égout...».

Cette obligation est rappelée dans le règlement sanitaire départemental et fut rappelé dans un arrêté du maire du 22 Mai 1980.

En conséquence, les personnes non encore raccordées doivent se conformer à cette obligation, dans les meilleurs délais.

### Article 8

La mission dont il s'agit s'accomplira en application :  
- de la loi du 29 Septembre 1948,  
- de l'arrêté interministériel du 7 Mars 1949 modifié par les arrêtés des 17 avril 1958 et 23 Septembre 1977,  
- de l'arrêté interministériel du 28 Avril 1949 modifié par l'arrêté du 9 août 1967,  
- de l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979,  
et conformément aux dispositions du décret du 17 Août 1977 concernant l'action en responsabilité civile des collectivités locales.

### ASSAINISSEMENT RN 105

9 entreprises ont été contactées.

La commission a proposé de traiter avec la Sté des Travaux Publics Chatenay (TABOAS) qui a présenté l'offre la plus avantageuse.

Proposition acceptée.

### FINANCEMENT

Subvention régional 45 % H.T.

Le reste par emprunt

Le conseil municipal autorise Mme le maire a contracter un emprunt pour l'aménagement des trottoirs RN 105 et un emprunt pour l'assainissement RN 105.

### RETEVEMENT DES RUES 1985

Le conseil municipal donne son accord au programme de goudronnage des rues Charles CROS et DESSONNES.

Rue Charles CROS 405 m<sup>2</sup> x 10 F. = 4.050 F.

Rue Dessonnes 508 m<sup>2</sup> x 10 F. = 5.080 F.

### SUBVENTION «ETAT» pour refection de la toiture de l'Eglise - CONTRAT REGIONAL «BRIE ET BORDS DE SEINE»

Le conseil municipal, délibérant, demande le versement de la subvention d'Etat (29.400 F.) prévue au contrat régional signé, par les différentes parties les 14/6 - 24/9 et 20/11/1981 (demande adressée à M. le Préfet, Commissaire de la République, par lettre recommandée le 30 Mai 1985, suite au courrier reçu de la Sous-Préfecture refusant cette subvention).

### GROUPE DE TRAVAIL POUR REGLEMENTER L'AFFICHAGE

Conformément à la décision prise lors de la réunion du conseil municipal du 26 Mars 1984 et du 19 Avril 1984, le conseil municipal, suite à un courrier de la Préfecture du 20 Juin 1985, demande à adhérer au groupe de travail intercommunal qui sera créé en vue d'élaborer un projet commun de réglementation spéciale de la publicité et accepte l'adhésion des communes du district du Chatelet en Brie et celles hors district qui en auront fait la demande (ce qui est le cas de Valence).

### PUBLICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Par arrêté en date du 11 juin 1985, madame le maire de Valence en Brie a rendu public le plan d'occupation des sols de la commune. Ce plan se substitue à tout document d'urbanisme antérieur applicable au même territoire.

Il est tenu à la disposition du public à la mairie et à la Préfecture aux jours et heures d'ouverture.

### TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT

par application de la loi de décentralisation dès septembre 1985.

Loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983 - art 23 et circulaire interministérielle du 22 Mars 1985. J.O. du 4 Avril 1985.

Les textes susvisés prévoient que la commune d'accueil peut mettre selon certaines modalités, à la charge de la commune de résidence de l'élève une participation financière aux dépenses de fonctionnement et d'annuités d'emprunts, afférentes à l'établissement scolaire public fréquenté.

Par lettre du 7 Juin 1985 le maire de MORET-SUR-LOING nous demande notre participation, un enfant de Valence (4 ans) fréquentant l'école maternelle «du Donjon» à Moret - le coût annuel, par élève, s'élève pour cet établissement, sur la base du budget 1985, à 4.530 F.

Le conseil municipal, délibérant, à l'unanimité, refuse cette participation, l'école de Valence ayant des places disponibles.

Par lettre du 17 Juin 1985, le maire de Le Chatelet en Brie nous demande notre participation, un enfant de 3 ans devant fréquenter l'école maternelle - le coût annuel serait de 3.200 F. ; le conseil municipal, délibérant à l'unanimité, refuse, cette participation. En effet, les enfants jusqu'à 6 ans ne sont pas soumis à l'obligation scolaire. Mais conformément à l'article 2 de la loi n° 75.620 du 11 Juillet 1975 à l'âge de 5 ans tout enfant doit pouvoir selon le vœu de sa famille, être accueilli à l'école maternelle ou, à défaut, être admis dans une section enfantine d'une école élémentaire.

L'enfant en question n'a que 3 ans, il n'y a donc aucune obligation. La section enfantine de l'école de Valence accueille les enfants à partir de 4 ans.

Renvoi en fin de compte-rendu

### ACTIONS EN JUSTICE

L'article 23 de la loi n° 85.97 du 25 Janvier 1985 modifiant et complétant la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983 et portant des dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales (journal officiel du 26 Janvier 1985) a modifié les conditions dans lesquelles une commune peut ester en justice. Vu ces nouvelles dispositions, le conseil municipal donne délégation au maire, Mme Anne-Marie REDON-MI-CHAUD, pour ester en justice, en cas de besoin, l'autorise à «intenter au nom de la commune les actions en justice ou à défendre la commune dans les actions intentées contre elle» (al 16 ajouté à l'article L 122.20 du code des communes).

### CLASSES DE DECOUVERTE ORGANISEES PAR LA F.O.C.E.L.

#### Motion :

Les conseils municipaux des communes organisatrices de classes de neige, à la suite de l'Assemblée des maires du 5 Juin 1985, soutiennent la démarche de la F.O.C.E.L. pour que soient prises en compte par M. le Préfet de Seine-et-Marne :

- la réalité du coût supplémentaire d'un second animateur dans l'encadrement des classes ;

- la réalité des augmentations dérogatoires accordées par M. le Préfet de Haute-Savoie aux prestataires de son département ;

- la nécessité de pratiquer dans les différents postes qui composent nos tarifs, des prix-vérités.

Ils souhaitent garder toute latitude pour améliorer ou enrichir les prestations conformes au projet éducatif élaboré au bénéfice des enfants de leur municipalité.

Ils affirment leur attachement à la pérennité de l'organisation des classes de neige gravement compromises par le manque de coordination entre les départements de Seine et Marne et de Haute Savoie, pour ce qui concerne l'appréciation des prestations, et demandent à M. le Préfet de Seine et Marne, Commissaire de la République, de bien vouloir abroger l'arrêté n° 85.DAGR 3 P 29 relatif au prix de journée «classes de neige» de la saison 84/85.

La commune de Valence en Brie :

- soutient cette motion et demande qu'elle soit transmise à M. le Préfet de Seine et Marne, Commissaire de la République.

### XI - CLASSES DE DECOUVERTE ORGANISEES PAR LA F.O.C.E.L.

#### MOTION

La note de service n° 82.399 du 11 septembre 1982 du Ministère de l'Education Nationale (B.O.E.N.) n° 33 du 23.09.82 stipule dans son article IV.1 «conditions matérielles de fonctionnement» que la dénomination classes de découverte s'applique à tous les séjours dont la durée est égale ou supérieure à 10 jours.

Ce texte réglementaire n'a pas été jusqu'ici pris en compte par le conseil général de Seine et Marne puisque, seuls, les séjours de 3 semaines ouvrent droit au versement de la subvention départementale.

La discrimination qui en résulte pénalise injustement les communes dont le choix se porte sur des séjours de durées intermédiaires et plus particulièrement les communes rurales contraintes d'adapter leurs initiatives aux limites de leurs ressources.

Souhaitant que la politique du conseil général en matière d'aide et d'incitation aux projets de séjours soit réajustée en référence aux textes officiels, le conseil municipal demande que la subvention du Conseil Général soit versée à toutes les communes qui organisent des séjours répondant aux critères ministériels de «classes de découverte».

La commune de Valence en Brie :

- soutient cette motion et demande qu'elle soit transmise à M. le Président du Conseil Général de Seine et Marne.

### CHEQUE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES S.A.M.D.A.

Le conseil municipal autorise Mme le maire à encaisser un chèque de 358 F. (Crédit Agricole du 18 Juin 1985) pour un fil électrique de lampadaire sectionné par les Ets. BRUDNER (montant de la facture BORNHAUSER).

### FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CLOTURE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Indépendamment de la subvention prévue au Contrat Régional, le reste de la dépense sera pris sur les fonds libres.

Les travaux d'entretien - peintures extérieures de la mairie seront également pris sur la réserve.

### LEGS DE Mme DESSONNES

Le legs de Mme PLIQUE DESSONNES de 2.000 F. (fait par testament en date du 5 Janvier 1984) aux œuvres de la commune sera porté à l'article 660 (participation aux bons des anciens).

13 Juillet - en raison du coût élevé d'un feu d'artifice - argent qui part véritablement en fumée - pour cette année - le conseil municipal décide, de ne pas tirer de feu d'artifice le 13 Juillet.

A l'amicale des maires du canton, Mme REDON a suggéré un regroupement de communes pour un feu d'artifice commun dans un but d'économie d'une part, et de rapprochement des habitants des villages voisins d'autre part.

14 Juillet - jeux divers, comme d'habitude.

### INFORMATIONS PLAN INFORMATIQUE POUR TOUS

«Par lettre du 21 Juin 1985, l'Inspecteur départemental de l'éducation nous informe de la mise à disposition à l'école de la commune d'un téléviseur - un lecteur de programmes - une imprimante.

- matériel livré, mis en service, assuré, mis à disposition à titre gratuit pendant 3 ans par l'Etat, puis transféré à la commune à titre gratuit.

- recherche et adaptation des locaux, dépenses afférentes au fonctionnement (électricité) petites fournitures (cassettes, papier) à la diligence de la commune.

L'attribution définitive des matériels aux écoles est subordonnée à la signature d'une convention dont le canevas est en cours d'élaboration.

Le matériel a été livré le mardi 18 Juin 1985. Une lettre de remerciement a été adressée à l'Inspection Départementale de l'Education le 25 Juin.

### POINTAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Depuis l'informatisation du service, le pointage des demandeurs d'emploi au titre de l'A.N.P.E. se fait par correspondance. A cet effet, les demandeurs d'emploi reçoivent désormais vers le 20 du mois un imprimé qu'ils devront retourner sans délai après l'avoir complété. En cas d'oubli ou de renvoi tardif, il ne sera plus considéré comme demandeur d'emploi, et le versement des allocations de chômage dont il bénéficie éventuellement sera immédiatement interrompu.

Nous demandons aux intéressés de se conformer à ces règles impératives.

### ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES BORDES

- par l'entreprise BORNHAUSER et MOLINARI

Fourniture et pose sur support de 2 lampes  
Coût = 6.272,75 F.

### STATION DE RELEVAGE DES EAUX USEES

- rue E. Parquet, par M. Romaska, le Chatelet en Brie,

Pose d'une vanne murale réglable, galvanisée dans le déversoir d'orage :

H.T. 1.500 F.

Une protection en tôle galvanisée sur armoire électrique  
H.T. 940 F.

Montant H.T.	2.440 F.
T.V.A. 18,60 %	453,84 F.
Montant T.T.C.	2.893,84 F.

### FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'INITIATIVE DES JEUNES

Le conseil des ministres du 26 Septembre 1984 a décidé la création d'un fonds départemental destiné à financer des initiatives prises par des jeunes.

Aujourd'hui beaucoup d'entre eux voudraient pouvoir concrétiser des projets de toute nature. Malheureusement, ils ne peuvent souvent bénéficier du financement, ou du complément, nécessaire pour que leur projet aboutisse.

Le fonds départemental pour l'initiative des jeunes offrira aux jeunes et notamment aux plus défavorisés, les moyens d'y parvenir.

Ce dispositif qui prend la relève des bourses «Aventure, Jeunesse, Initiative Responsabilité» professionnelles, est le suivant :

Jeunes concernés :

- 18 à 25 ans révolus
- sans emploi
- les plus défavorisés
- seuls ou en groupe

Projet :

Il sera à caractère économique, social, éducatif ou culturel. Présenté individuellement, il pourra l'être aussi par une structure juridique plus élaborée de type commercial, coopératif ou associatif.

Montant de l'aide :

Il est apprécié selon la nature du projet

A titre indicatif :

- dans le domaine social, éducatif ou culturel, ce montant pourra être compris entre 10.000 et 50.000 Francs.

- dans le domaine économique, il pourra atteindre 100.000 francs sans toutefois excéder 50 % du capital, du fonds de roulement ou du montant des investissements prévus.

Les jeunes intéressés peuvent contacter la Sous-Préfecture de MELUN téléphone 437.91.37 poste 47.30 - Mme CAZALIERES.

## REMERCIEMENTS DE LA F.O.C.E.L. :

(Fédération des œuvres complémentaires de l'école laïque de Seine-et-Marne) pour la subvention qui lui a été allouée (65 F.).

## BONS DES ANCIENS :

Les bons des anciens seront distribués à l'occasion du 14 Juillet (90 F. par couple).

## SECRETARIAT DE MAIRIE

En raison des vacances de Mme GRIMOIN, secrétaire, au mois d'août la mairie sera ouverte :

- les lundi, mercredi et jeudi de 15 à 18 heures.

En cas de besoin, téléphoner :

- M. GILET n° 431.81.33
- Mme BEAUDENON n° 431.82.53
- Mme BERMOND n° 431.80.71
- Mme REDON-MICHAUD n° 431.81.34

En juillet et août, pas de permanence le samedi matin.

- Mme REDON donne lecture d'un courrier de M. JAC-QUINOT, président des Anciens Combattants de Le Chatelet en Brie qui voudrait créer une clique ou fanfare cantonale pour célébrer les cérémonies officielles du Souvenir.

## COMPTE RENDU DE REUNIONS

Le 6 Juin 1985 - Syndicat intercommunal de la Perception du Chatelet en Brie

- Compte administratif 1984
- Budget 1985

Le 10 Juin 1985 - Commission des Impôts  
- Mise à jour annuelle des bases des taxes foncières des propriétés bâties et non bâties

Le 18 Juin 1985 - Commission des Impôts

Le 21 Juin 1985 - Fête de la musique organisée par V.A.L.C. Bravo et un grand merci aux organisateurs et aux participants ;

Ce fut splendide.

Le 22 Juin 1985 - Chatelet en Brie - Amicale des maires

Le 23 Juin 1985 - 11 h.30 remise de diplômes :  
- à Mme RATKOWSKI, de la famille française  
- à M. SZUKALA, d'honneur du travail  
15 h. 30 - Fête des écoles

Le 27 Juin - Association Foncière

## INFORMATION - Dernière minute

Nous apprenons que l'application de la nouvelle loi est différée d'un an, elle ne sera effective qu'en septembre 1986.

## Gouverner ou gérer ; c'est prévoir = même l'imprévu !

### 3 % D'AUGMENTATION DES DIVERSES TAXES - POURQUOI ?

#### Dépenses prévues au budget 1985

- Annuités à régler -	emprunts antérieurs à 1983 - depuis 1983 - 3 <sup>ème</sup> Tranche Assainissement	264.593,53 21.821,93	= 286.415,46
-----------------------	--	-------------------------	--------------

- Travaux prévus au Contrat Régional qui devront être, en principe, réalisés en 1985 - 1986 (le contrat expirant en Novembre 1986)

	Montant de l'Investissement T.T.C.	Participation Régionale		A la Charge de la Commune Maître d'Ouvrage
		Montant retenu Hors taxes	Subvention	
Clôture terrain Communal en 1985	94.080,--	80.000,--	36.000,--	58.080,--
Assainissement en 1985 (Transfert de Crédit a été accepté)	691.088,--	587.660,--	264.447,--	426.641,--
Adduction d'eau potable 1986 (si le forage est positif)	1.000.000,--	850.340,--	382.653,--	617.347,--
<b>Autres Travaux 1985 :</b>		Département subvention		
Trottoirs R.N. 105	350.000,--		51.000,--	299.000,--
Carrefour Rue Parquet/Pelle	9.000,--		2.400,--	6.600,--
Borne Incendie Place de l'Eglise...	16.000,--			16.000,--
Peintures Extérieures Mairie...	34.000,--			34.000,--
Persiennes Mairie	10.000,--			10.000,--
Eclairage Rue des Bordes	6.000,--			6.000,--
Chauffage Salle	50.000,--			50.000,--
Redevance Sté Eaux	18.500,--			18.500,--

Ne voulant pas que notre VALENÇOIS devienne l'objet de telles polémiques...

nous n'avons pas jugé opportun de publier l'article suivant mais

Mme RESSOUCHES a insisté pour que cet article paraisse.

## ENCORE MOI :

Décidément j'ai l'impression que les élus de VALENCE ont tendance à attribuer à certains des actes ou des propos tenus par d'autres. Lorsque je parle ou écris je tiens à avoir l'entière et seule responsabilité de mes paroles, actes ou écrits. Alors, de grâce, Monsieur PHILADELPHIE, laissez «les deux conseillers municipaux qui se frottent les mains». Ils ne sont absolument pas en cause. Que certains, dans le village, me critiquent, c'est leur droit ; que d'autres m'applaudissent, c'est également leur droit : nous sommes en démocratie. Quant au fait que le Conseil Municipal, dans son écrasante majorité sente la honte couvrir son front, il fait jouer la solidarité qui est une très bonne chose. Personnellement, je ne m'adressais qu'à Madame KLEIN.

D'autre part, je conçois, Monsieur PHILADELPHIE, que les responsables de ce bulletin eussent préféré des articles plus encourageants. Les éloges sont plus agréables à lire ou à entendre que les critiques.

Madame le Maire me demande de lui communiquer l'adresse d'un imprimeur «sans faille» : ceci n'est pas mon problème mais le sien. Un bulletin demande beaucoup de temps et de soins, chacun en est conscient. Les informations (pas trop tardives et vraies) c'est bien. Quand elles sont erronées c'est plus gênant. Lorsque, dans le bulletin n° 3 ont paru les coordonnées de Madame ELKAN (infirmière), celle-ci n'exerçait plus sur VALENCE depuis plusieurs semaines !!...

Lorsque j'étais conseillère municipale, je me contentais de faire mon travail et ma prose consistait à s'exercer au bénéfice des comptes-rendus de la commission des Fêtes. Prose de style télégraphique plutôt que littéraire. Je ne possède pas l'imagination ni les dons de lyrisme et de poésie de Madame KLEIN et de Monsieur PHILADELPHIE. Je le déplore. Cela peut permettre de s'évader quelques instants des dures réalités de la vie quotidienne.

Puisque Madame le Maire, (dans la réponse qu'elle m'écrit) selon son habitude, tant dans le bulletin que lors des réunions du Conseil municipal, revient avec obstination sur les années passées, les «avant-son-mandat-de-Maire», je me permets, puisque je parle de la Commission des Fêtes 1977-1983, de lui rappeler qu'elle-même et Monsieur BLANQUET en faisaient partie mais qu'on ne les voyait tous deux que rarement aux réunions de préparations d'activités ou de fêtes.

Chers lecteurs, me voici anarchique, moi aussi, comme les pins et les sapins.

Peut-être à bientôt dans un autre numéro du VALENÇOIS ! Qui sait ?

Le 13 Novembre 1984

Madame Monique RESSOUCHES

Avec de tels travaux en prévision, il n'eut pas été raisonnable de ne pas augmenter les impôts de 3 %, malgré notre désir de ne pas le faire... Nous sommes les premiers à être victimes de la décision prise.

A titre indicatif, nous communiquons les impôts payés par les Adjointes et le Maire, car nous n'avons rien à cacher.

1984	Taxes Foncières Propriétés Bâties	Ordures ménagères	Taxe habitation
Mme BERMOND	1.401,--	230,--	1.071,--
Mme BEAUDENON	2.616,--	440,--	2.192,--
M. GILET	2.759,--	461,--	2.148,--
Mme REDON	4.314,--	720,--	3.183,--

Il nous a été reproché d'avoir prévu 50.000,- F. au chapitre «Dépenses imprévues».

Toute dépense doit effectivement être prévue au budget mais, il en est pour une commune comme pour un ménage, il faut pouvoir faire face aux dépenses urgentes, impératives au cas où il arriverait un «imprévu», un «pépin» (une chaudière à remplacer par exemple ou autre...) en souhaitant que rien n'arrive, dans ce cas, l'argent reste évidemment au compte. Ne dit-on pas que «gouverner ou gérer c'est prévoir» même l'imprévu...

En ce qui concerne la taxe d'ordures ménagères, les explications ont été données dans notre Bulletin Municipal n° 5, article intitulé «Spécial Impôt Foncier bâti».

Depuis 1983, chaque contribuable a connaissance des dépenses importantes. Par notre «VALENÇOIS» les contribuables savent à quoi sert leur argent.

Il faut savoir ce que l'on veut et ne pas s'esquiver lorsque les choix sont difficiles. En matière d'impôts locaux, il serait plus populaire d'adopter la solution de facilité. Un effort de compréhension est nécessaire puisque notre commune n'a, hélas, comme seules ressources que l'argent des contribuables dont nous faisons partie, et nous devons faire face à des dépenses considérables.

Nous pouvons affirmer que nous avons le plus grand respect de l'argent public et que chaque dépense est réfléchie et contrôlée (mise en concurrence des différentes entreprises en cas de travaux etc...)

Comme chacun le sait, des travaux importants ont été réalisés en 1984 : clocher - toiture - vitraux de l'Eglise, Assainissement et réfection de la chaussée, Rue du Presbytère - Intérieur de la Mairie et évidemment l'entretien courant. Le coût de chaque opération a été diffusé dans notre Bulletin Municipal or le compte administratif 1983 présentait un excédent global de clôture de :

1.284.721,40

et le compte administratif 1984 présente encore un excédent global de clôture de :

1.291.508,58

après tous ces travaux.

Ces chiffres se passent de commentaires...

Nous gérons la commune au mieux de l'intérêt général des habitants, c'est notre objectif, en étant tous totalement désintéressés...

Le Maire Anne-Marie REDON MICHAUD

Il y a presque 200 ans et pour la première fois dans l'histoire du pays, les Français et les Valençois votaient et avaient l'occasion d'exprimer leurs «doléances».

C'est en convoquant les Etats Généraux, en mai 1788, que Louis XVI demande à ses sujets d'exposer par écrit leurs doléances. 40.000 cahiers sont ainsi rédigés qui expriment les souhaits et les revendications du peuple, des bourgeois et de la noblesse. Il en ressort que tous condamnent l'absolutisme mais expriment un profond attachement au roi. Le peuple veut l'égalité devant l'emploi et l'impôt.

### LE CAHIER DE DOLÉANCES de VALENCE-EN-BRIE

C'est le jeudi 5 mars 1789 que s'est réunie l'assemblée de la Paroisse de Valence-en-Brie chargée d'élire les députés qui représenteront la paroisse à l'assemblée générale du baillage de Montereau.

Pour faire partie de l'assemblée de la paroisse, il fallait être français de naissance ou par naturalisation, avoir 25 ans, payer des impôts (directs) et résider à Valence.

Sur 47 électeurs dont la liste précède le cahier, nous relevons les professions suivantes :

- 1 notaire des Sièges Royaux de Montereau, lieutenant de la prévôté de Valence (il se nommait Paul Garcet).

- 1 maître en chirurgie, syndic en exercice à Valence (à cette époque, maître en chirurgie signifiait que l'on savait poser une bande et donner quelques conseils pour une maladie quelconque !!! il se nommait S. Jean Chassat).

- 1 bourgeois (Edme François Melin).

- 2 menuisiers (Jean-François Perias et Joseph-Marie Loiseaux qui était en même temps comptable).

- 2 maréchaux-ferrants (Etienne et Jacques Siveaux)

- 1 boulanger (Vincent Brou).

- 4 laboureurs : Cezaire Eutrope Briard (laboureur fermier de la ferme seigneuriale), Edme Pecquemard (laboureur fermier à la ferme de Montigny et en même temps marguillier c'est-à-dire membre du conseil de la paroisse), Louis-Claude Fleuriot (laboureur et aubergiste) et Nicolas Cheuvreux (sans précision).

- 1 marchand en même temps sergent (Edme-Joseph Charré).

- 1 charcutier (Pierre Gasty).

- 1 terrassier (Pierre Troiscartes).

- 1 chafournier (Jacques-Michel Chevreau).

- 1 charretier (Jacques Jacquot).

- 2 maçons (Jean Foiret et Claude Lefort dit Foiret, maître-maçon).

- 1 charron (Jean-Armand Monard).

- et 27 vigneron (vigneron signifie : agriculteur qui a un petit morceau de terre où il cultive la vigne).

### LES DOLÉANCES

Elles concernent principalement :

#### - les impôts :

= égalité devant l'impôt et suppression des privilèges fiscaux.

= suppression des aides et gabelles (impôts royaux directs).

= les impôts doivent être votés par les Etats Généraux (première limite à l'absolutisme).

#### - la vie politique :

= convocation des Etats Généraux tous les trois ans.

= limitation des dépenses de la cour.

= mettre fin aux abus concernant le versement des pensions aux nobles.

= établissement plus rigoureux du budget et des dépenses de la cour.

= mise en ordre des finances du royaume afin que l'état rembourse ses dettes.

= abolition du tirage au sort et remplacement par le volontariat pour les jeunes soldats.

#### - les droits seigneuriaux :

= droits de chasse et destruction du gibier qui dévaste les cultures.

= libre circulation sur les routes et chemins de chasse qui doivent être entretenus.

#### - la justice :

= fixation des frais de justice.

= pas d'arrestation arbitraire mais assistance d'un avocat et jugement dans les délais corrects.

= siège de justice au centre du chef-lieu ou du baillage pour plus de commodité.

#### - les droits de clergé :

= refus de l'entretien des églises et presbytères.

= suppression de la dîme ou reversement direct au curé de la paroisse.

#### - problèmes propres à Valence :

= reclassement du fonds des terres, portées jusque là «à plus du double de leur valeur réelle».

*Etude réalisée et rédigée par Laurence Petit et Patricia Redon grâce aux documents fournis par Madame GAUT, professeur d'histoire au Collège Rosa-Bonheur du Châtelet-en-Brie.*

### NOS JOIES

#### NAISSANCES

- Laurent POINSOT, le 18/2/1985

- Caroline-Marie-Lucie LAMARQUE, le 2/8/1985

- Charline-Lea-Fanny CID, le 13/8/1985

#### MARIAGES

- Dominique BILLARD et Dominique RAGOT, le 30 Août 1985

- Annie ALBAN et Patrice TISSIER, le 8 Juin 1985

### NOS PEINES

#### DECES

- Mme DENIZARD, le 30/5/1985

*Les statistiques le prouvent : la criminalité régresse peu à peu en France. C'est une bonne chose et nous devons tous nous en féliciter.*

*Pourtant, les Français ont le sentiment que l'on pourrait mieux faire encore et qu'il faut s'attaquer à la petite et moyenne délinquances qui, à l'inverse de la criminalité, continuent à progresser dans notre pays.*

*Cette petite et moyenne délinquances provoquent un sentiment d'irritation légitime. Qui d'entre nous n'a pas été victime d'un vol, d'une effraction, voire d'une escroquerie ?*

*Que faut-il donc faire pour résorber ces délits devenus si fréquents.*

*Augmenter la durée des peines d'emprisonnement ? C'est une solution qui vient tout de suite à l'esprit. Mais, comme les prisons sont archipeines, sommes-nous prêts à payer de nos impôts pour construire de nouveaux centres d'internement ? La réponse est malheureusement connue à l'avance...*

*Faut-il mieux utiliser les temps d'emprisonnement des délinquants et préparer ainsi, non pas leur récidive, mais une réinsertion durable dans la société ? Certes, mais il faut y consacrer du temps, de l'argent et vaincre bien des réticences. Il faut former mieux les gardiens de prison et mieux les payer.*

*Là encore, nos concitoyens sont-ils prêts à faire les sacrifices financiers nécessaires ?*

*Faut-il améliorer les conditions de travail et renforcer le nombre des policiers et des gendarmes ? C'est ce que l'on fait actuellement dans la circonscription de Melun, notamment depuis 1981 (création du commissariat de Moissy-Cramayel, renforcement d'effectifs à Pontault-Combault, construction de l'Hôtel de police de Melun, prochaine réinstallation d'une brigade de gendarmerie à Coubert, etc...). Mais, cela suffit-il ? Apparemment pas encore.*

*Faut-il multiplier les services sociaux chargés de la prévention, surtout en ce qui concerne les clubs de jeunes et la lutte contre la drogue ? Sans aucun doute. Une grande partie des petits et moyens délits sont provoqués par des drogués plus ou moins «accrochés». Sanctionner durement les vendeurs est une nécessité absolue. Informer les jeunes aussi, afin de mieux les armer face à ce mal du siècle qui s'étend et dont on n'a pas su, il y a quelques années, combattre les premiers effets.*

*Mais ne faut-il pas aussi regarder nos propres responsabilités ? Dans combien de familles, les parents n'ont-ils pas démissionné, à l'égard de leurs enfants, se souciant à peine de leurs études, ne les épaulant pas suffisamment dans leurs premiers pas professionnels, se désintéressant de leurs problèmes personnels ?*

*Ne faut-il pas aussi dénoncer cette lâcheté quotidienne qui a fait récemment que, dans un train de banlieue, une jeune fille ait pu être agressée par des voyous sans qu'aucun des voyageurs n'ait eu la présence d'esprit de tirer le signal d'alarme ?*

*Accidentés abandonnés au bord de la route, témoins qui se refusent à témoigner, familles qui baissent les bras devant leurs missions éducatives, le manque de responsabilité - disons le mot : le manque de civisme - constituent un mal non moindre que les difficultés économiques traversées par notre pays.*

*Alors, si nous essayons vraiment de réagir ? Si nous décidons d'agir en responsables ? Si nous acceptons de prendre quelques risques personnels pour éviter de plus grands dégâts, frappant le plus grand nombre et les plus faibles d'entre nous ?*

*Sécurité : oui. Donnons l'exemple et démontrons que, pour nous, ce mot a un sens.*

Alain VIVIEN

Député de Seine-et-Marne

## Y'a eu du pétard au 14 Juillet

Sans effort de mémoire, chacun à Valence se souvient du tract louangeux à notre égard qui précéda les élections.

Il est vrai qu'un fin psychologue nous avait accusé de l'avoir répandu nous-même, espérant que l'ancien et honorable conseil porterait le chapeau ; le chapeau il l'a en effet porté, mais ce n'est pas nous qui l'en avons coiffé ; on est jamais si bien servi que par soi-même dit le proverbe.

Les coups bas, les calomnies, à Valence sont une règle politique qui vaut autant qu'ailleurs, et nous ne sommes ni les premières, ni les dernières cibles.

Quand on relit ce tract, on sent bien que l'intelligence et l'esprit débordent, aussi quand le poète local, le nostalgique et mystérieux Jacques Pré Vert dit triste village parce qu'il n'a pu de ses menottes applaudir à la «belle bleue» du 14 juillet, il me vient envie de lui répondre : Allons donc ! pas si triste que ça !

Récapitulons les joyeusetés traditionnelles, spécifiques, qui font l'originalité de notre petit pays.

1°) Tracts pré-électorales dont je parlais

2°) Un de nos cantonniers avait un chien qui aboyait trop. Il disparaît sans traces.

3°) Quatre pneus crevés à une voiture dont le stationnement prolongé devait déplaire à quelqu'un.

4°) Sièges de l'autocar des footballeurs lacérés à coups de rasoir et rendus inutilisables.

5°) Arbres coupés à la mare des Usages.

6°) Un employé communal victime d'une machination est accusé de vol.

7°) Vol réel d'un tonne-fort à un fermier du village (1.400 F.) et déplacement inamical à l'égard de deux autres fermiers du même appareil.

8°) Des inconnus (qui sentent ceux du tract) inscrivent l'éloge du conseil municipal en lettres de goudron sur le sol de la place de l'église. Termes recherchés, littérature de haut niveau. Bien.

9°) Une personne inconnue, lors de la mise en peinture des volets de la Mairie, enfonce son petit pouce à plusieurs reprises, dans le mastic frais qui occultait un trou. Nous on laissera comme ça.

Allons cher Jacques, là dedans, il y a déjà de quoi attirer les touristes, et vous dites que Valence est triste.

Et sans compter Monsieur Frosio.

Lui, il déclare ouvertement qu'il continuera à boucher ou rendre inutilisables les chemins communaux qui traversent ses bois.

Les procès, il s'en balance, il a du fric pour payer (heureux homme) pourtant ça grimpe dur dans la récidive.

Vous allez voir, pour peu qu'il s'entête, le prix du mètre carré de chemin va atteindre le prix du mètre carré habitable, dans un immeuble de luxe aux Champs Elysées.

Cet homme est si malheureux de ne pouvoir s'approprier les chemins de la commune qu'il m'en fait de la peine, ça ne tiendrait qu'à moi je les lui donnerais, ces chemins, tout donné, comme un train électrique à un bambino un jour de Noël, et l'on aurait la paix.

Nouveauté à Valence, les Lepenisses se dressent, (aucun rapport avec l'anatomie). Ils déplorent qu'ils paient beaucoup trop d'impôts. Moi aussi.

Les impôts sont un élément tactique sensibilisant de toute opposition, c'est pour cela que c'est un truc qui marche toujours. Qu'ils nous remercient plutôt de ne payer que cela ; à notre arrivée à la Mairie, si nous avions ouvert les plis des soumissionnaires pour le tout à l'égoût, comme nous y engageait suavement et persuasivement un de nos collègues, ancien dans le conseil, ils auraient payé autre chose, inutilement.

Une enquête menée démocratiquement nous offrit la surprise de constater que ceux qui le réclamaient le plus, ce tout à l'égoût, l'avaient déjà ou n'en voulaient pas.

Où va notre argent ! clament les Le Penisses; pour le tout à l'égoût il est encore dans la poche des Valençois et ce n'est pas nous qui l'en feront sortir. Affaire à suivre.

Pour revenir aux impôts proprement dits, à mon arrivée dans le taudis qu'était le presbytère, je n'ai pas été oublié par la municipalité qui siégeait à l'époque puisque je suis allé à la perception récupérer pour 3.700 F. de trop perçu pour une période de 5 ans soit 740 F. par an. Si moi je payais trop, c'est peut-être bien qu'à cette époque, d'autres ne payaient pas assez et qu'aujourd'hui les choses sont rétablies ; c'est pour ça qu'on reçoit des tracts écrits avec l'amertume des stylos à bille.

Non mon cher Jacques, Valence n'est pas triste et j'espère que ces lignes vous reconforteront.

Jadis les poètes couchaient avec leurs muses et c'était bien agréable, maintenant tout ce joli monde ne lève plus la jambe aux sèves fleuries du printemps ; fini le bon temps, ensemble ils ont des cauchemars. Stressés.

Vous n'échappez pas à la règle, l'âme sensible du poète est la première meurtrie. Inconsciemment vous cherchez refuge dans la paix chlorophilée des prés et des forêts (évittez le chemin de Champigny).

Vous devriez relire Virgile, lui qui chantait si bien, les plaines et les troupeaux, ce pseudonyme, Jacques Pré Vert, n'est pas sans signification, on sent à travers ce choix un rêve refoulé, mal extériorisé et je vais vous aider, à quoi rêve un pré vert ? A une vache, évidemment, une belle vache à traire, bien en pis, et qui s'appellerait Valence, c'est joli comme nom, et ce rêve n'est pas stupide comme beaucoup le sont ; mais je me trompe sûrement.

Au fait, ce n'est pas moi qui vous causerai du feu d'artifice.

G. PHILADELPHIE

## COMPTE - RENDU D'ACTIVITES Depuis le Bulletin n° 6

28.2.1985 -  
- Commissions des Chemins  
- Communale et Extra Communale

10.3.1985 -  
17.3.1985 -  
- Elections Cantonales

11.3.1985 -  
- R.V. chez M. le Percepteur

13.3.1985 -  
- Commission Finances

18.3.1985 -  
- R.V. avec D.D.E. : P.O.S.

21.3.1985 -  
- REUNION du CONSEIL

26.3.1985 -  
- MELUN : Palais de Justice

27.3.1985 -  
- Chartrettes : Syndicat Brie et Bords de Seine

28.3.1985 -  
- Les Ecrennes : C.E.G. du Châtelet-en-Brie

29.3.1985 -  
- «Enfants Heureux»  
- Le Châtelet : remise des prix  
« Prévention Routière»

AVRIL -  
1.4.1985 -  
- Amicale des Maires

2.4.1985 -  
- Commission Entretien - Travaux

### VACANCES DE PAQUES

15.4.1985 -  
13 H 30 -  
- Sous Préfecture

16 H 00 -  
- Cadastre

19 H 00 -  
- Commission travaux avec D.D.E.

16.4.1985 -  
- Syndicat de la Vallée, Javor

19.4.1985 -  
14 H 30 -  
- P.O.S. avec D.D.E. + organismes associés

18 H 00 -  
- Blandy-les-Tours - Expo «ESSO»

20.4.1985 -  
- «Nouveaux habitants»

21.4.1985 -  
- Réception Docteur POINSOT

22.4.1985 -  
- Syndicat électrification

26.4.1985 -  
- R.V. Député A. VIVIEN

27.4.1985 -  
- Visite des Chemins

28.4.1985 -  
- Réunion de Chasse

29.4.1985 -  
- Association Foncière

30.4.1985 -  
- D.D.E. NANGIS pour un permis de construire.  
- Réunion «Jeunes de Valence»

### MAI

2.5.1985 -  
- R.V. pour pompe à chaleur

6.5.1985 -  
- R.V. avec M. le Commissaire de MONTEREAU

8.5.1985 -  
- Cérémonie au Monument aux Morts

9.5.1985 -  
- Commission Travaux

13.5.1985 -  
- 20 H Commission Entretien

20 h 30 -  
- REUNION DE CONSEIL

15.5.1985 -  
- Sous Préfecture  
- R.V. Assurance SAMDA  
- NANGIS : D.D.E. pour un permis de construire

25 au 27 MAI : PENTECOTE -  
- Voyage en Allemagne - Reçus par nos AMIS de RENDEL

Jeudi 6 JUIN 1985 -  
- Le Châtelet : Syndicat de la Perception

# Valence-en-Brie : à l'honneur

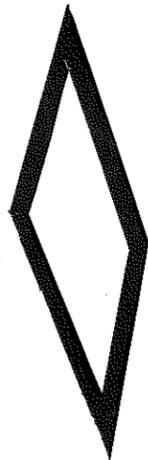


La salle du conseil municipal de la mairie de Valence-en-Brie a servi de cadre dimanche matin à une double cérémonie : la remise, par le maire, Mme Anne-Marie Redon, de deux médailles : la médaille de bronze de la Famille française à Mme Eliane Ratkovski et la médaille du travail en argent à M. Henri Szukala.

Mme Redon, dans son discours, a dit son plaisir d'honorer la famille (Mme Ratkovski est mère de quatre enfants et habite Valence depuis onze ans) : « La collectivité, que je représente, se doit de vous honorer pour une vie qui, pour être discrète, n'en appelle pas moins l'admiration. »

Quant à M. Szukala, conducteur d'engins à la Société Routes et Carrières, depuis vingt ans dans la profession, et habitant de Valence depuis 1976, elle lui remet son diplôme en le félicitant ainsi : « Ce que nous récompensons aujourd'hui, c'est l'application et la fidélité, deux des vertues les plus hautes de l'homme. »

Le maire, entouré de la plupart de ses conseillers, invita l'assistance pour clôturer cette sympathique cérémonie à lever le verre de l'amitié.



## Soirée musicale et artistique



La deuxième fête de la musique a fait salle comble, vendredi 21, à la salle des fêtes.

Les élèves de l'école ont chanté, Myriam a joué de l'orgue, Séverine de l'accordéon, Philippe a interprété un solo de batterie.

Deux adolescents du foyer des « Enfants Heureux » ont fait des claquettes ; les élèves de l'école de danse de Moret et Valence ont présenté une variation sur le thème de la liberté : « Hymne à la Liberté ».

Cette importante manifestation a démontré combien on avait l'esprit créatif à Valence.

## Permanences en mairie

Pendant la période des congés du 29 juillet au 26 août 1985, le secrétariat de mairie ne sera ouvert que les lundi, mercredi et jeudi de 15 à 18 heures et il n'y aura pas de permanence du maire ou des adjoints. En cas de besoins, contacter Mme Redon, 431.81.34, M. Gilet, 431.81.33, Mme Beaudenon, 431.82.53, Mme Bermond, 431.80.71.

## Remise de médailles



Les conseillers municipaux et Mme le Maire recevaient M. Henri Szukala, Mme Eliane Ratkovski et leur famille, pour une remise de médailles, dimanche 23 juin.

M. Szukala a reçu le diplôme et la médaille d'argent du travail, pour ses vingt ans dans l'entreprise « Routes et Carrières » de Vaux-le-Pénil.

Mme Ratkovski a reçu le diplôme et la médaille de bronze de la Famille

Française, pour avoir mis au monde quatre enfants.

Dans une courte allocution, Mme Redon a loué l'un en citant Voltaire : « Le travail éloigne de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin », et honoré l'autre pour son « œuvre discrète, qui n'en appelle pas moins l'admiration. »

Tous ont ensuite bu le verre de l'amitié.

## Bal costumé et défilé dans la rue



Le deuxième carnaval organisé par la VALC s'est déroulé dans la meilleure ambiance samedi soir et dimanche 24 mars. Le bal costumé a obtenu un grand succès avec beaucoup de participants costumés... guerriers en tous genres, beaucoup de fantômes méconnaissables dans leurs costumes et un déguisement particulièrement marquant, celui d'Obélix...

Le dimanche après-midi, beaucoup d'enfants sont venus pour défilé avec leurs vélos fleuris dans les rues du village. Ils étaient accompagnés par le char de Valence Animation : un dragon vert et par une calèche tirée par des chevaux.

L'après-midi devait se poursuivre par un bal costumé destiné aux enfants.



## A l'écoute des jeunes

Mme le Maire de Valence avait donné rendez-vous aux jeunes du pays, le 30 avril, à la salle polyvalente. Plus d'une vingtaine se sont présentés pour échanger leurs idées avec les conseillers de la commission d'animation, M. Petit, directeur d'école, et Mme Redon. Ils ont parlé des améliorations possibles dans les activités existantes comme les majorettes, le football, les soirées dansantes. D'activités nouvelles qu'il serait bon de pouvoir pratiquer, comme le tennis, le cheval, le secourisme, etc... Enfin, ils ont abordé la nature de leur participation dans les festivités à venir, les jeux intervillages du 19 mai, le théâtre pour la fête de la musique, le centenaire Victor-Hugo... La soirée s'est terminée sur le projet de former une association de jeunes.

## Quand carnaval rime avec Valence-Animation



Valence Animation-Loisirs-Culture a invité les enfants à se déguiser pour fêter dans la joie Carnaval. Une cinquantaine d'enfants se sont donc costumés et ont participé ainsi au défilé derrière deux magnifiques chars, un dragon et un attelage, dans les rues du village.

Puis ce fut le retour à la salle polyvalente où avait lieu, devant les parents, une présentation des costumes. La veille, c'était les adultes qui fêtaient le carnaval, toujours salle polyvalente. Une belle fête et, de plus, une sympathique animation qui a fait sortir le tout-Valence. Mme Redon, maire, a assisté aux réjouissances.

Peinture · Vitrierie · Papiers Peints  
Décoration · Revêtement Sol

**PION Germain**

☎ 423.87.29

20, rue Grande

77850 HERICY

RM 784947681 RM 772

**MONTEREAU PRESSING**

16, RUE JEAN JAURÈS  
77130 MONTEREAU  
TÉL.: 432 07-73

**"SPAR"**

épicerie - fruits - légumes - butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Eglise Valence en Brie

TÉL.: 431-83-62

Nous remercions les généreux donateurs  
qui permettent le financement du  
Valençois.



**LE CRÉDIT AGRICOLE  
EN SEINE-ET-MARNE**

*Plus de 100 points de vente*

Agences à Montereau  
et Montereau-Surville

**LE BON SENS  
PRÈS DE CHEZ VOUS**

**Bracq**  
OPTICIENS

Opticiens spécialistes diplômés  
acoustique et lentilles cornéennes

29, rue Jean-Jaurès, 77130 MONTEREAU - Tél. 432.07.13  
R. C. Joinville A 601 019 086 - Code APE 6444

DÉCOLLETAGE MÉCANO SOUDURE  
MÉCANIQUE GÉNÉRALE  
RECTIFICATION

**E<sup>TS</sup> LOUIS VIVIAND  
M<sup>ME</sup> H. CAVACIUTI**

30, RUE EDMOND BRANLY 93100 MONTREUIL  
**TÉL. 287 22-80 & 859 96-38**

**TAXI**

**JOUR ET NUIT  
TOUTES DISTANCES**

*Henri VIEVILLE*  
10, av. de la Libération  
77130 MONTEREAU

**432.47.67**

ou demandez  
M. Henri VIEVILLE

r. m. 304 962 699 77<sub>a</sub>

GRUPE D'ASSURANCES  
MUTUELLES DE FRANCE



**GAMF**

**ASSURANCES  
SAVIER**

TEL . 432-07-04

3, rue de la Poterne  
77130 MONTEREAU

Incendie  
Multirisques  
Automobile  
Risques divers  
Vie - Retraite  
Maladie

**SOCIETE DES EAUX  
DE MELUN**

**Siège Social :** 398, rue Foch  
- Z.I. VAUX LE PENIL 77005 MELUN Cédex  
Tél.: **437.05.06**

**BUREAU :** FONTAINEBLEAU  
47 bis, rue Guérin - Tél.: **422.33.28**

**Jours ouvrables**  
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30  
**DEPANNAGES URGENCES :**  
Tél.: **422.33.28**

**TRANSPORTS JACQUET**

13, rue Octave Rousseau  
77830 VALENCE EN BRIE

**Tél. (6) 431.82.91**

# Ballantine's : Grand Cru d'Ecosse

Élevé en fûts de chêne et mis en bouteille à Dumbarton  
par George Ballantine & Son



Sachez apprécier et consommer avec modération